



L'élève au cœur de la promotion du sport scolaire



Justice territoriale - Égalité des sexes - Inclusion Sportive - Offre sportive scolaire
diversifiée - Développement durable et préservation de l'environnement -
Découverte du patrimoine culturel



الرياضة المدرسية حامة لآرساء أهداف التنمية
المستدامة



@frmssdpss
www.frmss-dpss.com

Direction de la promotion du sport scolaire

Annexe Lala Aicha – Hassan -Rabat Téléphone : 05 37 27 88 62 Fax: 37 70 82 52 dpss@men.gov.ma

Notre vision

La Direction de la promotion du sport scolaire et la Fédération royale marocaine du sport scolaire visent à permettre à chaque élève, d'ici 2030, de pratiquer une activité sportive de son choix tout au long de l'année scolaire, en plus de découvrir et de développer ses compétences sportives.

Notre mission

- Fournir une offre sportive riche et variée, généraliser et démocratiser la pratique des activités physiques et sportives dans tous les établissements scolaires.
- Encourager l'excellence sportive scolaire.
- Établir des relations avec différentes organisations sportives nationales et internationales.

Notre message

- La création et l'activation des associations sportives scolaires est une obligation institutionnelle et éthique ;
- L'éducation physique et sportive et le sport ont les mêmes objectifs éducatifs et contribuent au développement de la personnalité de l'enfant (psychomoteur, affectif et cognitif);
- La recherche de l'excellence...

Nos valeurs à travers le sport scolaire

- Le bien-être pour tous ;
- L'éducation, l'épanouissement, l'inclusion, l'équité et l'égalité ;
- L'excellence scolaire et sportive.

Stratégie de promotion du sport scolaire

La stratégie de promotion du sport scolaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Loi-cadre n° 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, ainsi que des dispositions du rapport général du nouveau modèle de développement, et des orientations de la feuille de route 2022-2026, notamment l'engagement relatif aux activités parascolaires et sportives permettant aux élèves de s'épanouir et de s'affirmer, en organisant des activités diversifiées qui correspondent à leurs besoins et désirs dans différents sports au niveau de l'établissement scolaire et dans le cadre des championnats provinciaux, régionaux et nationaux, et ce à travers cinq axes :

En fait, le sport scolaire est un facteur important de l'amélioration de la qualité du système éducatif et de formation, et un champ particulièrement propice au développement social, éducatif et sportif, ainsi qu'un véritable vivier pour la détection des talents sportifs, le perfectionnement de leurs compétences et leur orientation vers les clubs sportifs. Il constitue de ce fait un véritable levier de développement du sport national. Il offre également les conditions nécessaires pour que tous les élèves, filles et garçons, de tous les établissements scolaires, puissent pratiquer une activité sportive.



Axe1: Promotion du sport scolaire

Conformément aux Hautes Orientations Royales adressées aux participants au symposium national du sport, tenu à Skhirat en 2008, appelant à promouvoir la pratique sportive, et à hausser son niveau et son rendement afin de créer une dynamique dans tous les établissements scolaires, et en se référant aux dispositions de la Loi-cadre n° 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique et les engagements liés à la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026, Le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, en collaboration avec la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire, s'engage à donner un nouvel élan au sport scolaire, vu son rôle important dans l'éducation et la formation des citoyens de demain, leur permettant de s'intégrer dans la vie sociale, ainsi que de son impact positif sur leur santé physique et mentale et sa contribution à la lutte contre toutes formes d'extrémisme et de violence. De plus, il contribue à renforcer la présence marocaine dans les manifestations sportives internationales et à alimenter le système sportif national en jeunes talents sportifs.



L'objectif principal du sport scolaire est de généraliser la pratique des activités physiques et sportives à tous les établissements scolaires, en proposant une offre sportive et éducative riche et variée pour les deux sexes, en travaillant en étroite collaboration avec les fédérations sportives tout en s'ouvrant sur un ensemble de nouveaux sports. En outre, il encourage l'excellence sportive et scolaire et adopte le principe de justice territoriale pour permettre à toutes les régions du Royaume d'accueillir et d'organiser un championnat national scolaire.

Le sport scolaire repose principalement sur les activités sportives scolaires auxquelles peuvent participer des élèves de différents niveaux d'enseignement, en veillant à garantir le principe d'égalité des chances entre les sexes. Les élèves représentent leurs institutions dans diverses compétitions locales, provinciales et régionales pour permettre aux meilleurs d'accéder aux championnats nationaux scolaires et les plus performants de participer à l'échelon international.

Au niveau arabe et nationale, la Direction de la Promotion du Sport Scolaire est chargée d'élaborer un programme annuel d'activité sportive scolaire et de suivre et évaluer ses résultats avec la contribution des mécanismes de la Fédération Royale Marocaine des Sports Scolaires (associations sportives scolaires, antennes locales et régionales).



1- Institutionnaliser les associations sportives scolaires et activer leurs rôles

L'Association sportive scolaire est le noyau réglementaire et juridique pour la pratique des séances et activités sportives scolaires dans le cadre du sport pour tous et du sport d'élite. L'école est le premier espace dans lequel l'apprenant découvre les activités physiques, sportives et expressives de manière encadrée, que ce soit dans le cadre de l'éducation physique et sportive ou dans le cadre du sport scolaire (Association Sportive Scolaire (ASS)). Une note ministérielle a été publiée exhortant les directeurs des établissements d'enseignement publics et privés des différents cycles à créer l'association sportive scolaire et à dynamiser ses rôles, en intégrant le sport scolaire dans les tableaux de service des enseignants tout au long de l'année scolaire, ainsi qu'en mettant en place des mécanismes de suivi par la direction provinciale.

Si l'éducation physique et sportive est une matière obligatoire, qui s'intéresse à la formation de la personnalité physique, motrice et psycho-sociale de l'élève, les séances et activités sportives scolaires sont obligatoires et complémentaires car elles permettent aux apprenants et apprenantes de pratiquer des activités sportives de leur choix dans le cadre du projet sportif de l'établissement. Elles leur permettent également de découvrir leurs capacités et talents afin de les perfectionner par les entraînements et les compétitions programmées au cours de l'année, ce qui les aide à rejoindre des clubs sportifs et ce afin de développer leurs compétences et leurs performances. 47 championnats nationaux, dans divers sports, ont été programmés dans le cadre du programme d'activités sportives scolaires de cette année, de manière à permettre aux apprenant(es) de pratiquer les sports qu'ils aiment de façon équitable.

2- Principes de base pour la promotion du sport scolaire

La stratégie du Ministère visant à promouvoir ce domaine repose sur un ensemble de principes, dont :

- Diversification et généralisation de l'offre sportive scolaire

Afin de répondre aux besoins et capacités des élèves, de nouveaux sports ont été introduits pour contribuer à la promotion du sport scolaire dans le cadre du projet de l'établissement au niveau du sport de masse et du sport d'élite. Dans ce contexte, des formations sont organisées au profit des enseignants encadrants de ces sports, en plus de la programmation d'activités parallèles et intégrées (portes ouvertes, tournois sportifs, formations thématiques, journées d'études et séminaires,).

Egalité des sexes

Afin de promouvoir le principe d'égalité des sexes dans le sport scolaire, des activités sportives mixtes sont programmées, réunissant les filles et les garçons au sein d'une même équipe, en plus d'une participation équitable entre les garçons et les filles (50% pour chaque sexe) dans les différentes activités et compétitions sportives scolaires.

Education inclusive

Tous les apprenants, y compris les élèves en situation de handicap, participent à diverses activités sportives scolaires organisées au niveau local, provincial, régional et national. Des tournois sportifs inclusifs sont également programmés dans le cadre du programme national.

Justice territoriale

Afin de garantir la justice territoriale et de permettre à toutes les académies et directions provinciales d'abriter et d'organiser un ou plusieurs championnats nationaux scolaires, sous la supervision et le soutien de la Direction de Promotion du Sport Scolaire en collaboration avec la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire et en partenariat avec les fédérations sportives, des formules organisationnelles ont été adoptées pour atteindre cet objectif dans des conditions favorables.

Préservation de l'environnement et durabilité

Ce principe a été inclus pour valoriser certaines initiatives prises par les élèves et les encadrants accompagnateurs lors de leur participation aux championnats, car l'éducation environnementale est considérée comme l'une des priorités de l'école marocaine et s'inscrit dans le cadre du nouveau modèle de développement et des projets initiés par le Ministère.



- Découverte du patrimoine culturel

Notre pays se caractérise d'un patrimoine culturel, historique et touristique riche et diversifié dans toutes les régions du Royaume. Les championnats nationaux scolaires offrent une opportunité unique de découvrir ce patrimoine par les élèves participant aux différentes compétitions. Ils constituent également une occasion pour promouvoir et faire connaître ce patrimoine à travers des visites sur le terrain et les canaux de communication classiques et numériques.



Favoriser l'excellence scolaire et sportive.

Parallèlement à l'excellence sportive, le Ministère exhorte les établissements d'enseignement à programmer des cours de soutien pour les élèves qui excellent sportivement aux niveaux national et international. Par conséquent, la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire se charge des frais d'encadrement lorsqu'il s'agit des heures supplémentaires. Des bourses seront également octroyées aux élèves qui excellent sur le plan scolaire et sportif.

De surcroît, et afin de promouvoir le sport scolaire, le Ministère veille à :

- Établir des relations et des partenariats avec diverses organisations sportives nationales et internationales;
- Renforcer la diplomatie marocaine dans les instances africaines et internationales concernées du sport scolaire (Présidence de la Fédération Africaine du Sport Scolaire, Vice-Présidence de la Fédération Internationale du Sport Scolaire, et membre du Comité Scientifique de la Fédération Internationale du Sport Scolaire);
- Allouer une subvention à la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire et ses antennes, ainsi que des subventions aux Fédérations Royales Marocaines Sportives qui contribuent à la promotion du sport scolaire et des parcours sport et étude.
- Adopter le projet sportif comme étant un document contractuel avec les équipes pédagogiques dans le cadre du projet de l'établissement.
- Utiliser les canaux et outils d'information et de communication dispensés par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports et de la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire, ainsi que les médias et canaux de communication nationaux et régionaux pour communiquer autour du sport scolaire, ce qui a permis à différentes catégories de public de suivre les différents championnats nationaux scolaires via une transmission en direct. Ce travail se poursuivra afin de faciliter et d'accélérer le processus de communication avec les différentes parties prenantes. La Direction de la Promotion du Sport Scolaire et la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire ont aussi créé un site officiel dédié aux nouveautés et réalisations du sport scolaire, accessible via le lien :

<https://www.frmss-dpss.com>

3- Encouragement de la pratique des activités sportives scolaires pour tous:

Afin de continuer à encourager et à suivre la pratique des activités sportives scolaires par les élèves sur le terrain, une note ministérielle a été adressée aux académies et directions provinciales et établissements scolaires les appelant à :

- Poursuivre la création des associations sportives scolaires dans les établissements scolaires, en particulier dans l'enseignement primaire et l'enseignement privé;
- Renforcer les rôles de l'association sportive scolaire (ASS) et encourager la participation de tous les apprenants aux sessions d'apprentissage, d'entraînement et de compétition dans un sport de leur choix, indépendamment du cycle d'enseignement (sport pour tous), permettant ainsi de découvrir leurs compétences et de les orienter vers l'excellence sportive.
- Considérer les heures supplémentaires des enseignants, dont les heures de travail dépassent le plafond officiel de leur emploi du temps, comme heures de travail payées;
- Ouvrir l'établissement scolaire sur son environnement externe, avec la possibilité d'exploiter les espaces sportifs voisins pour les séances et activités de l'éducation physique et sport scolaire.

- Coordonner avec les associations et clubs des Fédérations Royales Marocaines du Sport accréditées en matière d'encadrement, d'animation et d'assistance technique pour la promotion du sport de masse et du sport d'élite. Des cadres spécialisés peuvent également être sollicités pour animer les séances de l'association sportive scolaire, comme stipulé dans les articles 63 et 65 de la loi 30.09 relative à l'éducation physique et les sports. Dans ce sens, la supervision, le suivi et le contrôle sont faits par les directeurs et les inspecteurs pédagogiques.



4- Organisation et participation à des championnats scolaires internationaux

La participation aux championnats internationaux vise essentiellement à encourager les élèves lauréats des championnats nationaux à renforcer la diplomatie marocaine à l'échelle continentale et internationale. A cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, avec le soutien de la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire, a organisé des championnats africains du 26 février au 2 mars 2023 à Casablanca, notamment :

- le championnat africain scolaire de basketball, où le Maroc a remporté la première place chez les filles et les garçons.
- le championnat africain scolaire de volleyball, où le Maroc a remporté la première place chez les garçons et la deuxième place chez les filles après la Zambie. Le Maroc a également participé :
- À la rencontre internationale sportive et culturelle "ISF She Runs - Active Girls'Lead" tenue du 12 au 17 septembre 2022 à Bruxelles, en Belgique, où il a remporté la première place chez les filles.
- Au championnat africain de football scolaire CAF du 1er au 9 avril 2023.

De plus, le Maroc organisera la Coupe du monde de football scolaire à Rabat du 22 au 31 juillet 2023.



Axe 2 : Structures éducatives et sportives parcours et filières « sport et étude »

Ce projet vise à permettre aux élèves sportifs talentueux de bénéficier d'un entraînement sportif soutenu et organisé ainsi que d'une éducation normale. Ces parcours se caractérisent par une planification horaire adaptée où les matinées sont consacrées aux études (de 8h00 à 13h00) et les après-midi à la formation sportive (de 13h00 à 18h00).

La mise en place des parcours et filières "sport et étude" s'inscrit dans le cadre de la convention-cadre de partenariat signée devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le 17 septembre 2018, entre le Ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Ministre de la Jeunesse et des Sports, et qui concerne la mise en place de parcours et filières intégrés "sport et étude", ainsi que des filières de formation professionnelle et d'enseignement supérieur au profit des sportifs. Il s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17 et de la feuille de route principalement en matière de promotion du sport scolaire et civil.

En fait, en l'absence d'un système "sport et étude", un grand nombre d'élèves sportifs marocains issus des clubs sportifs ont du mal à concilier entre les études et les entraînements sportifs, ce qui les pousse parfois à abandonner, soit leurs études, soit leur pratique sportive de haut niveau. Ainsi, la mise en place d'une telle structure éducative leur permettra de bénéficier du temps nécessaire pour les entraînements sportifs sans pour autant affecter leur parcours scolaire, et leur offrira également des opportunités d'exceller à la fois dans les études et dans le sport.



Donc, dans le cadre des mesures prises pour former les talents sportifs, et afin que les élèves sportifs puissent poursuivre leurs études tout en développant leur pratique sportive, il est devenu nécessaire d'instaurer des structures éducatives et sportives qui répondent à ces objectifs.

À cet égard, ces structures ont été implantées et renforcées dans les établissements scolaires, avec une offre sportive élargie pour répondre aux besoins des élèves :

1- Créer et élargir des parcours "sport-études" pour améliorer le sport de haut niveau.

Il sera poursuivi la création de parcours et filières "sport-étude" de nature régionale, fournissant l'hébergement et la restauration aux athlètes de haut niveau, et ce en partenariat avec les fédérations sportives. De plus, il sera poursuivi la création d'établissements scolaires et de classes spéciales pour les parcours "sport-étude" : au moins un établissement dans chaque ville afin de garantir le principe de proximité et d'équité pour les élèves sportifs appartenant à des clubs et associations sportives affiliées aux fédérations sportives pour pouvoir bénéficier des parcours "sport-études".

Les parcours et filières "sport-études" se distinguent par :

- La gestion horaire: l'étude dans ces parcours est organisée selon les programmes scolaires officiels en vigueur, en adaptant les emplois du temps des élèves sportifs, de telle sorte que les matinées sont consacrées aux études dans les établissements scolaires et les après midi sont réservées à l'entraînement et la formation sportive. En plus des entraînements, ils peuvent également bénéficier d'autres formations dans le domaine de l'arbitrage, de la gestion, etc. Les études commencent dans les parcours et filières "sport-études" dès la première année du secondaire jusqu'à la deuxième année du baccalauréat.
- Les élèves sont encadrés par les cadres du département de l'éducation nationale en ce qui concerne les études, tandis que les cadres des clubs sportifs/ associations/ fédérations sportives sont chargés de la formation sportive sous la supervision du Département de tutelle. Les élèves inscrits dans ces parcours bénéficieront de services d'hébergement et de restauration adaptés à leur pratique sportive.
- Aucun changement n'a été apporté sur le programme scolaire afin de doter l'élève d'un ensemble de compétences qui lui permettront d'avoir des opportunités d'emploi selon ses aspirations et ses capacités, tout en garantissant une éducation normale et une formation continue et régulière. En outre, un système de soutien éducatif est mis en place pour favoriser la réussite scolaire.
- Un système de récompense est créé pour récompenser les efforts fournis lors des entraînements, en augmentant les coefficients de formation sportive dans les contrôles continus, pouvant atteindre 30% suivant les deux arrêtés ministériels : l'arrêté numéro 3154.20 du 15 février 2021 concernant le baccalauréat et l'arrêté numéro 3155.20 du 15 février 2021 concernant le collège.



2- Instauration des parcours sport étude dans les écoles de la deuxième chance pour l'inclusion sociale et sportive ;

Cela consiste à établir un parcours "Sport et Étude" dans l'un des centres de l'école de la deuxième chance - la nouvelle génération- afin de fournir une offre éducative qui combine :

- La formation éducative pour fournir aux apprenants les compétences de base et nécessaires pour poursuivre une formation professionnelle, et pour communiquer et interagir de manière positive et se former dans le domaine sportif en tant qu'arbitre ou entraîneur, ou dans d'autres professions liées au tissu économique sportif et s'intégrer dans la vie sociale ;

- La formation sportive pour les apprenants qualifiés sportivement en donnant plus de temps aux exercices et compétitions sportives, Ils seront encadrés par des associations ou clubs sportifs sous la supervision des Fédérations Sportives, en les dotant des compétences et techniques pour devenir des champions de haut niveau ;

- La participation aux championnats scolaires organisés par la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire.

3- Renforcer la création des classes d'espoir sportif

Afin d'élargir la base des élèves sportifs talentueux et hautement qualifiés, et réaliser la diversité quantitative et qualitative des sources d'alimentation du sport scolaire et national, des mécanismes et des règles ont été mis en place pour créer une section sportive appelée « classe de l'espoir sportif" dans les établissements d'enseignement secondaire ou qualifiant, en tant que sections qui permettent à l'élève de :

- Développer ses capacités cognitives et motrices de base ;

- Acquérir des compétences physiques ;

- Simprégner des concepts théoriques et approfondir les connaissances liés au sport choisi ;

- Faire preuve d'esprit sportif et d'une attitude positive envers la compétition loyale ;

- S'habituer aux bonnes habitudes pour prendre soin de sa santé physique et mentale ;

- S'adapter à différents environnements tout au long de sa vie ;

- Atteindre les plus hauts niveaux de performance.

Axe 3 : Instauration des activités motrices rituelles dans l'enseignement primaire

L'approche des activités rituelles est centrée sur l'élève et vise à renforcer les apprentissages de base en lecture et en calcul d'une part, et fournir des activités divertissantes à l'enfant pour qu'il aime l'école d'autre part. Dans ce contexte, et en adéquation avec les objectifs de la feuille de route (2022-2026), le Ministère a introduit les activités rituelles dans l'enseignement primaire, dont les activités motrices, en raison de leur rôle important dans le maintien de la forme physique, la prévention des maladies, la stimulation de la santé mentale et psychologique et le développement cognitif chez les enfants, ainsi que pour leur effet positif sur ceux qui souffrent de dépression, d'anxiété, de paresse physique et de solitude. Les études scientifiques ont également démontré que les enfants qui pratiquent régulièrement une activité physique régulière et réglementée se sentent heureux et psychologiquement à l'aise, ce qui contribue à leur réussite scolaire.

Les activités motrices collectives aident également les enfants à avoir un esprit d'interaction positive avec les autres, à accepter et respecter les règles de coopération et de soutien mutuel. De ce fait, Un programme pilote a été mis en place au terme de l'année scolaire 2022-2023 dans 800 établissements d'enseignement primaire, avec des activités de mouvement collectif de 20 minutes réparties sur trois jours par semaine, avant d'être progressivement généralisé à d'autres établissements scolaires après la fin de la phase expérimentale. En somme, ce projet vise à promouvoir la santé et le bien-être des élèves tout en favorisant leur réussite scolaire et leur développement social et émotionnel.

Axe 4 : Poursuite de mise en place des centres sportifs scolaires dans l'enseignement primaire

Ces centres sont créés dans les établissements d'enseignement secondaire et sont ouverts aux élèves des établissements d'enseignement primaire des zones urbaines et rurales qui ne disposent pas d'infrastructures sportives adaptées. Les centres sportifs permettent aux élèves de bénéficier de cours encadrés d'éducation physique et sportive.

Il convient de reconnaître que la pratique du sport à l'école primaire connaît certaines contraintes, en particulier dans les zones rurales, malgré les efforts déployés par le Ministère pour généraliser les activités sportives scolaires.

Cela est principalement lié à un manque d'infrastructures et d'équipements sportifs tels que les terrains et les vestiaires, Ceci est dû à plusieurs facteurs, notamment la répartition géographique des écoles primaires dans les zones rurales.

Le Ministère, avec toutes ses composantes, centrales, régionales et provinciales, est conscient du rôle important que joue l'éducation physique et sportive scolaire, en particulier en primaire, en raison de l'importance de la pratique d'activités sportives dans le développement intégral de l'enfant à ce stade là. Par conséquent, il veille à soutenir ce domaine grâce à des programmes intégrés et diversifiés afin de fournir des infrastructures sportives adaptées dans tous les établissements d'enseignement primaire dans les zones rurales.

Parmi les mesures prises à cet égard :

- La diffusion de la circulaire ministérielle n° 21/0228 en date du 10 mars 2021 appelant les directeurs des académies régionales de l'éducation et de la formation à aménager des terrains de sport dans les établissements primaires,

- L'ouverture des terrains de proximité et des autres installations sportives avoisinantes devant les établissements scolaires surtout avec la fusion du département de l'éducation nationale et celui des sports ;

- La programmation d'un championnat national scolaire dédié à l'enseignement primaire dans le cadre des activités sportives scolaires de cette année pour donner plus d'importance au sport dans ce cycle.

Axe 5 : Le renforcement des capacités de l'enseignement et de la gestion et des capacités techniques des différents encadreurs du sport scolaire.

La formation est l'un des piliers fondamentaux de la promotion du sport scolaire et l'amélioration des compétences professionnelles des enseignants, en particulier avec l'introduction de nouvelles activités sportives scolaires. La formation est menée en partenariat avec les fédérations sportives et avec le soutien de la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire.

Elle porte sur les domaines suivants :

- La formation en arbitrage et en entraînement sportif en partenariat avec les fédérations sportives ;

- La formation en gestion sportive en partenariat avec des institutions supérieures spécialisées ;

- La conduite des recherches scientifiques pour la promotion du sport scolaire et de l'éducation physique et sportive ;



Principales réalisations du sport scolaire pendant l'année

2022-2023

- Programmation de 47 championnats nationaux scolaires dans différentes villes du Maroc et dans diverses disciplines sportives. Plus de 20 championnats ont été effectivement organisés au niveau local, régional et national.
- Intégration de nouvelles disciplines sportives qui répondent aux besoins des élèves.
- Programmation d'activités sportives en dehors de l'établissement scolaire, ainsi que dans les centres de formation.
- Les élèves bénéficient de l'encadrement et de l'animation assurés par certaines fédérations sportives dans les établissements scolaires, comme l'exemple du basket-ball.
- Expérimentation des d'activités motrices rituelles dans 800 établissements scolaires, avec une extension progressive de cette expérience à d'autres établissements.
- Participation de l'équipe nationale scolaire au programme "ISF She Runs - Active Girls' Lead" en Belgique du 12 au 17 septembre 2022. Celle-ci a remporté la première place pour les filles.
- Organisation de championnats scolaires africains par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, en collaboration avec la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire, du 26 février au 2 mars 2023 à Casablanca, notamment en basket-ball scolaire, où le Maroc a remporté la première place pour les filles et les garçons, et en volley-ball, où le Maroc a remporté la première place pour les garçons et la deuxième place pour les filles après la Zambie.
- Les élèves des établissements scolaires, participants à la compétition mondiale scolaire de cross-country en Slovaquie du 22 au 27 avril 2022, ont remporté six médailles sur 24 et trois coupes sur 12.
- Les champions sportifs marocains ont remporté 11 médailles lors de la 19ème édition de la gymnasiade organisée en Normandie en France du 14 au 22 mai 2022, qui a vu la participation de plus de 70 pays.
- L'équipe des filles du lycée Omar Ibn Al-Khattab "Sport-étude" a remporté la deuxième place lors du championnat africain scolaire de football, organisée du 1er au 9 avril 2023 en Afrique du Sud.
- Le Maroc organisera la Coupe du Monde de football scolaire du 22 au 31 juillet 2023 à Rabat, avec la participation de plus de 1 500 élèves de 35 pays.
- Au niveau continental et international, le Maroc préside la Fédération Africaine du Sport Solaire, occupe le poste de premier vice-président de la Fédération Internationale du Sport Scolaire, est membre du comité scientifique de la Fédération Internationale du Sport Scolaire et directeur exécutif de la Fédération Africaine du Sport Solaire, ainsi que secrétaire général de la Fédération Africaine du Sport Solaire.
- Élargissement des parcours et filières sport-étude dans toutes les régions du Maroc, avec 6138 élèves bénéficiaires, répartis sur 35 spécialités sportives. Cela montre clairement l'évolution de la mise en place de cette structure, passant de 150 élèves en 2019 à 6138 élèves en 2022.
- Plus de 200 centres sportifs scolaires dans l'enseignement primaire dont bénéficient plus de 40 000 élèves.



Le sport scolaire marocain au service des élèves



Championnat national scolaire d'excellence en football du 1er au 4 février 2023.



Championnat national scolaire de Football Garçons, Echecs et Tennis de Table, Tanger du 16 au 19 mars 2023



Championnat national scolaire de basketball Berkane du 21 au 24 janvier 2023



Championnat national scolaire de cross-country Saïdia du 04 au 8 décembre 2022



Championnat national scolaire de badminton et de de pétanque, Taza du 09 au 11 décembre 2022



La formation du facteur humain est l'un des leviers de promotion du sport scolaire

Le développement du sport scolaire africain au centre des préoccupations du Royaume du Maroc.



Assemblée Générale de la Fédération Africaine du Sport Scolaire du 26 au 28 février 2023



Équipe nationale scolaire des filles, championne africaine en football, République démocratique du Congo, 17-21 février 2022



Dans le cadre de la politique éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI envers les pays africains, et vu l'importance de l'investissement dans la jeunesse à travers le sport pour atteindre les objectifs de développement durable, le Maroc a organisé une série d'activités et d'événements internationaux et africains, notamment la Gymnasiad 2018, où l'équipe marocaine s'est classée deuxième parmi les 52 pays participants, le premier Forum africain scolaire organisé les 15 et 16 janvier 2018 à Rabat, le deuxième Forum africain scolaire tenu à Tanger le 26 avril 2019 et le premier sommet africain de l'éducation par le sport a été organisé du 3 au 6 avril 2021 à Rabat.

Au niveau institutionnel, le Maroc occupe le poste de vice-président de la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF) et de président de la Fédération Africaine du Sport Scolaire (FASS), occupé par M Yousef Belqasmi. De plus, le Maroc occupe le poste de membre du comité scientifique de l'ISF et le poste de directeur exécutif de l'Union africaine, occupé par le Dr. Abdessalam Mli, ainsi que le poste de secrétaire général de la FASS, occupé par M Abdellah Maher.



Les ambassadrices des parcours et filières "Sport-étude" participent à la rencontre internationale sportive et éducative en Belgique du 12 au 17 septembre 2022.



@frmssdpss
www.frmss-dpss.com

